



# DIRECTIVE

## Directive de sécurité N° 0000004

Publié le 27 avril 2023 par Paul Fowler, inspecteur en chef, Sécurité carburants  
Ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

# Sécurité carburants – remplissage des bouteilles de propane

## Information juridique

Publié conformément à l'article 30 de la loi sur la sûreté technique (*Technical Safety Act*)

## Sommaire

- Le Code CSA B149.2-20 interdit le remplissage des bouteilles de propane dans certaines circonstances.

### 5.2.7

Un contenant ne doit pas être rempli ou calibré :

- à l'intérieur d'un bâtiment qui n'est pas conçu pour cet usage;
- dans un endroit mal ventilé;
- à moins de 10 pi (3 m), mesurés horizontalement, de la prise d'air de n'importe quel appareil ou équipement à circulation d'air; ou
- à moins de 10 pi (3 m), mesurés horizontalement, de toute source d'inflammation.

- Il faut surveiller et contrôler ces conditions quand on effectue le remplissage d'un chariot élévateur et de petites bouteilles portables dans les locaux d'une installation autorisée et inspectée, comme un centre ou une installation de remplissage de propane. Le remplissage de ces types de bouteilles peut être dangereux et doit être effectué dans un environnement contrôlé.
- La directive suivante a été créée pour s'assurer que les fournisseurs de carburant respectent le Code et les bonnes pratiques lorsqu'ils remplissent les bouteilles.

## **Directive**

Toutes les bouteilles de propane portables (qui ne font pas partie d'une installation permanente) doivent uniquement être remplies dans un dépôt de stockage ou dans un centre de remplissage autorisé.

## **Coordonnées**

Direction de la sécurité  
Travail, Compétences et Immigration  
1-800-952-2687